



PROCES – VERBAL DE LA SEANCE du conseil d'administration

Date : 8 mars 2021

Année scolaire : **2020/2021**

Numéro de séance : N° 5

Date de transmission de la convocation aux membres : le 26 février 2021

1^{ère} convocation (oui/non) : **OUI**

2^{ème} convocation (oui/non) :
(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : **Monsieur Vincent BAUDET, principal**

Secrétaire de séance : Mesdames Koubaiti-Julier et Quillet, **représentantes des parents d'élèves**

Quorum (13 ou 16) : **13**

Nombre de présents : **19 à 18h10**

Ordre du jour

I - Vie pédagogique et éducative

1. Projets d'actions pédagogiques

II - Fonctionnement général

1. Conventions et contrats
2. Travaux

III - Vie budgétaire et financière

1. Compte financier
2. DBM 2021
3. Durée des amortissements

IV - Questions diverses déposées au secrétariat 48 heures avant la date du conseil.

- Annexes [nombre – titre)

1. Compte financier
2. DBM
3. Convention
4. Projet séjour Paris

- Motions [nombre – titre)

Préambule

Le conseil d'administration se tient en distanciel en raison des conditions sanitaires liées à la Covid.

Le président du conseil, Monsieur Baudet, ouvre la séance à 18h10.

Le quorum étant atteint, Mesdames Koubaiti-Julier et Quillet, représentantes de parents d'élèves, se portent volontaires pour assurer le rôle de secrétaires de séances.

Le compte-rendu du conseil d'administration du 04 février 2021 est approuvé à l'unanimité des 19 présents.

Monsieur Baudet indique qu'aucune question diverse n'a été déposée.

La date du prochain conseil d'administration sera fixée ultérieurement.

Le conseil accueille Madame Lamongie-Le Palec, agent-comptable, et Madame Liénart, personnel de l'agence comptable qui travaille en lien avec Monsieur Derouet, dans le cadre de la présentation et la validation du compte-financier 2020.

Monsieur Baudet propose d'inverser l'ordre du jour afin de pouvoir traiter en priorité le point III - Vie budgétaire et financière.

L'ordre du jour est modifié comme suit :

I - Vie budgétaire et financière

1. Compte financier
2. DBM 2021
3. Durée des amortissements

II - Fonctionnement général

1. Conventions et contrats
2. Travaux

III - Vie pédagogique et éducative

1. Projets d'actions pédagogiques

IV - Questions diverses

I - Vie budgétaire et financière

1. Compte financier (Annexe 1)

Madame Lamongie-Le Palec, agent comptable, et Madame Liénart, exposent le compte financier. Deux votes sont demandés :

- le premier qui valide le compte financier (vote de confiance),
- le second qui concerne l'affectation du résultat.

L'exercice global est déficitaire de 9 979,91 euros, avec un montant de charges établi à 329 355,13 euros et un montant de produits à 319 375,22 euros.

Plusieurs éléments sont détaillés :

Les Activités Pédagogiques (AP) – avec un réalisé à 16 185,29 euros pour un budgété à 90 432,00 euros. Le service AP est réparti en trois domaines : divers, enseignement et projet. Sur le domaine projet, les dépenses liées aux sorties, voyages ont été de 3 772,81 euros soit 5,7 % des dépenses (65 877,41 euros en 2019) du fait du contexte sanitaire.

L'Administration et la Logistique (ALO). Au total, le budget initial était de 141 028,73 euros auquel s'est ajouté une DBM sur FDR de 32 661,90 euros. Les charges s'élèvent à 147 924,69 euros.

En raison de la Covid, les dépenses sont différentes des années précédentes avec par exemple plus de communications (courriers postaux et appels téléphoniques), de produits d'entretien et moins de fluides (impact fermeture du collège pour le confinement).

Le Service Restauration et Hébergement (SRH). Les charges s'élèvent à 137 111,08 euros et les produits à 136 096,03 euros. Le service est légèrement négatif (- 1 015,05 euros).

La ventilation du résultat se répartit en : - 8 964,86 euros aux Services Généraux et - 1 015,05 euros au SRH soit un total de - 9 979,91 euros.

Le Fonds De Roulement (FDR) est de 96 397,51 euros, dont une part encaissée (autonomie financière de l'établissement) de 44 853,78 euros et une part non encaissée correspondant aux stocks/créances. Ce FDR a légèrement diminué en 2020 par rapport à 2019 (- 9 910,23 euros). Il représente 108 jours d'autonomie de fonctionnement (estimé sur 2020) et plutôt 78 jours sur un fonctionnement normal du collège comme en 2018 ou 2019.

Le besoin en fonds de roulement correspond à l'écart entre le FDR (96 397,51 euros) et la trésorerie (100 247,28 euros). Le collège dispose donc d'une marge de liquidité estimée à - 13 849,77 euros. Ce qui signifie que l'établissement est en bonne santé financière.

La trésorerie s'élève à 110 247,28 euros, inférieure à celle de 2017-18-19 mais supérieure à 2016, et d'un niveau très satisfaisant.

Le montant des impayés n'est que de 7 456,26 euros (sur 322 179,90 euros de charges d'exploitation), essentiellement lié à des factures émises en janvier. En revanche, le taux moyen de non-recouvrement est de 19,31 %, en nette hausse par rapport aux années précédentes (8-10 %). Il y a beaucoup plus de familles qui paient la cantine par prélèvement automatique ce qui explique certainement une partie. Il faut vérifier s'il n'y a pas des familles en difficulté de paiement (impact Covid), auquel cas il faudrait qu'elles fassent appel au fonds social du collège.

Les investissements se sont élevés à 2 932,80 euros en 2020 sur fonds propres. Les stocks alimentaires ont baissé, ce qui est cohérent avec une augmentation des produits frais en restauration.

Les reliquats de subventions sont présentés. Il reste par exemple 17 257,44 € sur les fonds sociaux pour l'aide aux familles, 12 350,46 euros pour l'achat de manuels.

Vote pour l'adoption du compte financier (vote de confiance).

Vote : 0 contre / 0 abstention / 21 pour.

Vote pour l'affectation du résultat :

- la « part » des services généraux est de : - **8 964,86 € €**
- la « part » du service de restauration et d'hébergement est de : - **1 015,05 €**

Il est proposé de conserver cette répartition dans l'affectation du résultat.

Vote : 0 contre / 0 abstention / 21 pour.

2. DBM 2021 (Annexe 2)

La DBM N°1 présentée par Monsieur Derouet est pour information : achat d'un piano pour la CHAM, c'est un bien immobilisable car supérieur à 800,00 euros HT. La DBM trace l'achat du piano (1 979,00 euros) et le passage à une opération en capital.

La DBM n°2 présentée par Monsieur Derouet est un prélèvement sur fonds de roulement pour l'achat de divers produits : matériel pour le PSC1 (mannequin et autres consommables à hauteur de 1 200,00 euros), la réfection intégrale de la cage d'escalier central du bâtiment A du collège pour 10 168,80 euros), le remplacement de la voiture du collège (7 877,76 euros), l'achat d'une plancha (1 280,40 euros) et d'une armoire chaude 20 niveaux pour la cuisine (3 775,20 euros). Soit un total de 24 302,16 euros.

Vote de la DBM n°2.

Vote : 0 contre / 0 abstention / 21 pour.

3. Durée des amortissements

Il s'agit de voter la durée d'amortissement des biens de valeur correspondant à la durée de leur utilisation. Le tableau présenté par Monsieur Derouet propose des durées de trois ans (logiciels), de cinq ans (matériel informatique, téléphonique, audiovisuel, ...) de sept ans (bien technique) et de dix ans (matériel de transports, mobilier et équipement de restauration).

Arrivée de Monsieur Ledeux à 19h00, ce qui porte à 22 votants.

Vote : 0 contre / 0 abstention / 22 pour.

Départ de Mme Lamongie-Lepalec et Mme Liénart à 19h02

II - Fonctionnement général

1. Conventions et contrats (Annexe 3)

Une convention entre le collège et l'Espace Mendès France sera établie pour le prêt d'une exposition « T'as l'air dans ton assiette ». Cette exposition sera utilisée lors de la semaine de la santé prévue du mardi 06 au vendredi 09 avril prochain. Le coût de cet emprunt est de 170,00 euros. Monsieur Baudet demande au conseil doit se prononcer.

Vote : 0 contre / 0 abstention / 22 pour.

2. Travaux

Monsieur le Principal informe les membres du conseil que le Conseil Départemental, lors de la commission permanente du 04 février dernier, a attribué 16 500 euros pour trois actions à mener en 2021 : mise en conformité électrique et levée des observations de la commission de sécurité, travaux de mise en conformité du monte-charge en cuisine et travaux d'élagage sécuritaire d'un arbre derrière le bâtiment de l'administration.

III - Vie pédagogique et éducative

1. Projets d'actions pédagogiques (Annexe 4)

Monsieur le Principal présente un projet de séjour à Paris avec les classes de 4^{ème}.

Ce projet, sous réserve des autorisations et d'un assouplissement des contraintes sanitaires, est prévu du lundi 17 au mercredi 19 mai pour deux classes et cinq accompagnateurs et du mercredi 19 au vendredi 21 mai 2021 pour trois classes et sept accompagnateurs. Le thème proposé est « Sciences et Patrimoine ».

Les objectifs sont présentés au global et en détail (découverte des principaux monuments de Paris, visite du château de Versailles, de la Cité des Sciences et de l'Industrie, visite du muséum d'Histoire naturelle). Le déplacement a lieu en bus en raison de l'alerte Vigipirate toujours en cours. L'hébergement est réservé en auberge de jeunesse (MIJE) dans le quartier du Marais en demi-pension.

Le budget s'élève à 26 256,00 euros, couvrant le transport (7 000,00 euros), l'hébergement (16 076,00 euros), les pique-niques (3 312,00 euros), les visites du Muséum d'Histoire Naturelle (450,00 euros), de la Cité des Sciences et de l'Industrie (567,00 euros) et le bateau-mouche (851,00 euros). Les recettes s'équilibrent avec une participation de 170,00 euros par élève (soit 20 910,00 euros), une participation de l'établissement (3 000,00 euros) et un don du FSE grâce à une action de vente organisée par les enseignants (2 346,00 euros). Si le voyage ne se faisait pas en mai 2021, il serait reporté pour les mêmes élèves au premier trimestre 2021/2022.

La qualité du projet est saluée par les membres du conseil.

Suite à une remarque de Madame Koubaiti-Julier sur le coût demandé aux familles, Monsieur Baudet précise que le fonds social pourra accompagner les familles qui en feront la demande. Madame Pasquier-Boutinot précise que les comités d'entreprises ou la CAF peuvent également apporter des aides financières aux familles. Le FSE envisagerait d'aider le projet.

Vote : 0 contre / 1 abstention / 21 pour.

IV - Questions diverses

Aucune question n'a été déposée.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 19h30.

Les secrétaires de séance,



B. KOUBAITI-JULIER et S. QUILLET



Le Président,
COLLEGE JEAN MONNET
La Principal
86600 LUSIGNAN
V. BAUDET

